

DECRET N° 79/269 DU 30/5/79  
portant nomination de Monsieur AKONZO-APOUNOU  
en qualité de Directeur du Matériel de Trans-  
port de la Régie Nationale des Travaux Publics

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/PCT/CC du 30 mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur AKONZO-APOUNOU, est nommé Directeur du Matériel de Transport de la Régie Nationale des Travaux Publics (R.N.T.P.)

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.- Le Présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal officiel de la République, Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 MAI 1979

le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Ministre de l'Aménagement du Territoire

Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail  
et de la Justice, Garde  
des Sceaux

Henri L O P E S.-

Victor TAMBA-TAMBA.-